

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

23 NOV. 2012

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 1104/12
Nos réf. : 2012-000114
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à
Madame le Maire de Montpellier
Département Urbanisme et Aménagement
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'aménagement du Pont de la République sur le Lez à Montpellier déposé par la SERM.

Par courrier reçu le **17/09/2012**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement du Pont de la République sur le Lez à Montpellier déposé par la SERM.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER